

CA Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse

RNCP27370 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	133, 333t, 333v
Formacode(s)	45071, 44542
Code(s) ROME	K2105
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON	19693133100017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

DESCRIPTION DU METIER :

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude est chargé d'un enseignement dans sa spécialité qui se fonde sur un parcours artistique attesté, la maîtrise des référents culturels et une solide expérience professionnelle.

Enseignant confirmé, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves ou des étudiants. Il est en capacité, dans sa spécialité, de définir des orientations pédagogiques globales, de structurer des parcours professionnalisants, d'accompagner des projets personnels d'élèves ou d'étudiants.

Il est tenu de reconsidérer en permanence ses repères et d'enrichir ses compétences par une pratique artistique ou une démarche de recherche personnelle et par une formation continue.

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut assurer des activités d'éveil et d'initiation, l'apprentissage initial à destination des amateurs aussi bien que la préparation pré-professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle continue dans son domaine de spécialité.

Il suscite et accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, y compris celle des adultes, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Sa connaissance des réseaux professionnels et des partenaires territoriaux lui permet de participer à la réalisation d'actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

S'il le souhaite, il peut travailler en collaboration avec des artistes ou des institutions relevant des différents secteurs

du spectacle vivant ou enregistré, voire conduire des projets avec des partenaires d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture, etc.) ou d'autres secteurs (enseignement général, recherche, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, etc.), dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il est appelé à siéger au sein de jurys d'évaluation d'élèves. Il peut être associé au recrutement de professeurs.

En complément de sa charge d'enseignement et d'encadrement, il peut s'il le souhaite faire bénéficier la structure de ses compétences particulières en contribuant à sa vie artistique, culturelle et pédagogique.

Dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois, il peut exercer des activités artistiques, pédagogiques, de recherche, ou relevant de l'action culturelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Description des activités et des compétences correspondantes évaluées et attestées :

ACTIVITE 1 : Transmettre l'art de la danse dans sa discipline

A- Nourrir à tout moment son activité par la maîtrise acquise dans le champ chorégraphique

- Dans son genre chorégraphique :

- Connaître et manier les éléments constitutifs du langage chorégraphique
- Se réapproprier les œuvres, les processus de composition et d'improvisation

- Disposer d'une culture chorégraphique approfondie

- Connaître et respecter les caractéristiques des autres genres chorégraphiques

- Mettre en perspective son genre chorégraphique et en identifier les apports spécifiques

B - Éclairer et enrichir sa pratique par des apports, notamment théoriques, et les utiliser dans le cadre du développement des apprentissages

• Mobiliser sa culture artistique dans son activité pédagogique

- S'approprier les principaux enjeux relevant des sciences de l'éducation et les réinvestir dans sa pédagogie

- Connaître, utiliser et savoir nommer les éléments anatomiques mobilisés dans les séquences pédagogiques

- Exploiter des outils d'analyse du mouvement

- Connaître les principes de notation du mouvement dansé et les enjeux partitionnels

C - Concevoir et conduire des séances d'apprentissage de la danse en restant relié à son vécu artistique, à des répertoires et/ou des processus de création de référence

Concevoir :

• Connaître le schéma national d'orientation pédagogique des établissements spécialisés d'enseignement artistique

• Structurer de manière dynamique une progression de travail (cours et ateliers) en cohérence avec le profil et le niveau des élèves qui composent la classe

• Construire des liens entre les propositions d'artistes invités et l'enseignement dispensé au quotidien

• Identifier puis exploiter des éléments significatifs d'une oeuvre afin d'enrichir son enseignement

Conduire :

• Adapter, modifier une proposition en temps réel en fonction de l'objectif visé et de la réponse observée

• Exprimer avec clarté et sensibilité des propositions, des consignes, des ajustements, des corrections

• Connaître, utiliser et savoir nommer les éléments techniques et artistiques qui fondent la spécificité chorégraphique de son genre

• Rendre les élèves disponibles à l'écoute (de soi, des autres, des contextes), favoriser un climat de confiance

• Exploiter des supports multimédia tels que vidéo, ressources documentaires en ligne...

• Être disponible et à l'écoute des réponses kinesthésiques et verbales des élèves

• Solliciter, accueillir, affiner les propositions des élèves pour leur permettre de renforcer leurs apprentissages, et de développer leurs repères

D- Connaître et mettre en œuvre les rapports à la musique et aux musiciens

• Entraîner l'élève dans l'expérience sensible de la musicalité du mouvement et développer sa curiosité musicale

- Explorer et utiliser une large palette de dynamiques, tempi, couleurs, dans des registres musicaux variés pour la création et la transmission des exercices et variations; savoir nuancer ses propositions d'interaction entre danse et musique

- Structurer ses propositions et savoir les exprimer (nommer, figurer, chanter ...) pour les indiquer au musicien accompagnateur et les expliciter aux élèves

- Faire des liens entre univers musicaux et chorégraphiques

E- Construire et accompagner la progression du groupe et de chacun sur le long terme

- Varier les dispositifs et propositions pour favoriser la participation de chacun
- Formaliser des observations sur le groupe et sur le parcours de chacun
- Formuler des orientations et des conseils personnalisés

F – Favoriser l'émergence de la personnalité artistique de l'élève

- Inclure dans toute situation pédagogique une dimension artistique
- Solliciter la créativité de l'élève en stimulant, en accueillant et en reprenant ses propositions
- Développer les capacités de l'élève à improviser, à composer..., seul ou en groupe
- Permettre à l'élève de reconnaître ses propres références : accompagner l'élève dans l'identification de ses repères sensoriels, kinesthésiques, intellectuels, de ses stratégies d'apprentissage, afin qu'il développe son autonomie et devienne acteur de sa formation
- Construire avec l'élève du lien entre des propositions d'artistes invités, des spectacles (...) et l'enseignement dispensé au quotidien
- Permettre aux élèves de créer du lien entre leurs différents enseignements et pratiques

G- Concevoir et proposer des modalités d'évaluation, participer à des jurys

- Définir critères et modalités d'évaluation
 - Diversifier et mettre en synergie les modalités d'évaluation (évaluation continue et terminale, spectacles, présentation de travaux individuels et collectifs, dossiers)
 - Concevoir et mettre en place, pour et avec les élèves, des dispositifs d'auto-évaluation
 - Permettre à l'élève de développer ses repères et sa propre exigence
 - Mettre en relation le système d'évaluation avec d'autres contextes dans lesquels l'élève est évalué (en particulier : aménagements d'horaires, TMD, Bac danse...)
 - Mettre en oeuvre des processus d'évaluation incluant des dimensions de communication, de conseil et d'orientation
 - Préparer les élèves aux évaluations d'entrée et de fin de cycle
 - Savoir formuler une analyse et des questions ouvertes dans une attitude bienveillante
 - Savoir construire et énoncer un point de vue au sein d'un collectif
 - Connaître les règles de déontologie qu'appellent des situations d'évaluation
- H - Accompagner des élèves vers la professionnalisation
- Mettre en oeuvre un enseignement spécifique, avec un niveau d'exigence prenant en compte les enjeux de la motivation, de l'endurance et de la virtuosité
 - Connaître les écoles supérieures en danse et être en capacité de présenter leurs spécificités
 - Etre en capacité de préparer l'élève aux épreuves de recrutement des écoles supérieures
 - Etre en capacité de présenter le référentiel métier du DNSP danseur
 - Etre en capacité de présenter le cadre réglementaire de l'enseignement de la danse

I – Maîtriser la prévention des risques dans la pratique dansée

- Mettre en jeu ses connaissances d'anatomie-physiologie et d'analyse du mouvement pour prévenir les comportements à risque
- Développer des approches corporelles et des méthodes d'acquisition réduisant les effets indésirables ou nocifs, en particulier au regard des exercices faisant appel à la répétition intense, aux extensions articulaires poussées, ainsi qu'au travail des portés et de leur parade
- Concevoir, construire et mettre en oeuvre une progression cohérente prenant en compte les rythmes physiologiques des élèves en lien avec le déroulement parallèle de leurs études
- Concevoir et transmettre un module d'exercices que l'élève puisse reproduire, en autonomie et sans risque
- Savoir identifier les conditions matérielles d'hygiène et de sécurité nécessaires à une pratique dansée sans risques
- Connaître les gestes de premier secours

ACTIVITE 2 : Être moteur d'une dynamique de projet

A- Concevoir et mettre en oeuvre un projet pédagogique et artistique sur un territoire en cohérence avec un projet d'établissement

- Connaître les textes relatifs au cadre réglementaire de l'enseignement de la danse et à l'enseignement spécialisé (code de l'éducation, décret et arrêté de classement, charte de l'enseignement spécialisé, schéma d'orientation pédagogique)
- Connaître les textes relatifs à l'environnement territorial de l'établissement (schéma territorial des enseignements et de l'action artistiques, plan régional de formation)
- Etre en capacité de se saisir d'un projet d'établissement
- Elaborer et formaliser un projet pédagogique et artistique structurant en concertation avec l'équipe pédagogique et en cohérence avec le projet d'établissement
- Concevoir les modalités d'élaboration de projets chorégraphiques
- Organiser des présentations de travaux d'élèves
- Favoriser la rencontre entre les élèves à l'occasion de projets transversaux
- Impulser des partenariats avec d'autres structures et établissements (musées, lieux de diffusion, écoles d'art, ...)
- afin de s'ouvrir à la diversité des publics et des espaces
- Connaître le milieu artistique (aspects culturels, organisationnels et institutionnels)
- Susciter l'invitation d'artistes, d'enseignants et de conférenciers
- Créer et développer des échanges avec des professeurs et artistes d'autres disciplines et spécialités (musique, théâtre, arts plastiques)
- Identifier les publics dans toutes leurs caractéristiques
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de rencontre avec différents publics
- Participer à des actions ponctuelles de sensibilisation (interventions aux côtés d'un médiateur extérieur)
- Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur (conseils à des associations, travail en partenariat, etc)
- B- Etre acteur de la vie d'un établissement
- Savoir écouter, dialoguer, motiver
- Définir des objectifs, des axes de progression et des outils d'évaluation (en vue de faire évoluer le projet)
- Prendre en compte la pensée et les propositions des membres de l'équipe pédagogique, être à même d'interagir avec celles-ci
- Associer et coordonner une équipe de professeurs autour d'objectifs partagés
- Organiser et animer des temps de concertation, de suivi, de réflexion prospective (équipes, partenaires, élèves, familles)
- Savoir rédiger des notes de synthèse et des compte-rendus de réunions
- Savoir mettre en œuvre un travail de conception en équipe
- Valoriser et mettre en synergie les différentes compétences et richesses de chacun des membres de l'équipe, et favoriser leurs évolutions
- Identifier et évaluer les besoins nécessaires à la réalisation des projets et actions portés par l'établissement (fiche technique, méthodologie, calendrier, plaquette, programme ...)
- S'associer à la réflexion prospective, savoir s'adapter aux changements, aux réformes
- Soutenir en tant que de besoin des actions visant à l'amélioration des conditions matérielles de l'enseignement
- Apporter des contributions orales ou écrites dans le cadre de l'élaboration des documents de référence de l'établissement (projet d'établissement, projet de service, maquette des enseignements, règlement intérieur, règlement des études, supports de communication)
- Etre à même de participer à des instances de réflexion, ou à des groupes de travail
- Etre en mesure de représenter le département ou l'équipe auprès de la direction, des instances collégiales de l'établissement et des partenaires extérieurs
- C- Communiquer
- Relayer auprès des élèves et des parents les orientations et les enjeux du projet d'établissement et du projet pédagogique en danse
- Etre en mesure d'exposer clairement l'actualité de l'établissement et ses ambitions auprès de différents publics
- Etre en mesure de communiquer au sein et à l'extérieur de l'établissement sur son activité et sa démarche pédagogique
- D- Conseiller et proposer
- Connaître les centres de ressources, savoir identifier, analyser et exploiter des sources documentaires
- Connaître les écoles supérieures en danse et être en capacité de présenter leurs spécificités
- Etre en capacité de présenter le cadre réglementaire de l'enseignement de la danse
- E- Disposer de références relatives aux contextes d'exercice de l'activité
- Connaître la prévention des risques ERP et les règles relatives à l'accueil de personnes en situation de handicap

- Etre sensibilisé aux contraintes techniques et de sécurité en vigueur dans le spectacle vivant ainsi qu'à la législation sociale applicable
- Sensibiliser les élèves à l'environnement scénique et à ses exigences (espace plateau, lumières ...)
- Connaître le vocabulaire technique de base afin de pouvoir communiquer avec les techniciens du spectacle vivant
- Connaître les instances, circuits et processus de décision des collectivités territoriales et les principales configurations de leurs établissements en charge d'une mission de service public d'enseignement spécialisé
- Connaître l'organisation de la filière culturelle de la fonction publique territoriale
- Connaître les règles de déontologie applicables : principes de laïcité, confidentialité dans les relations aux données personnelles, devoir de réserve et de discrétion, absence de conflits d'intérêt notamment en situation de jury, droits et devoirs des fonctionnaires, cumuls d'emplois, déroulement de carrière

ACTIVITE 3 : S'appuyer sur la recherche pour développer son activité artistique et pédagogique

A- Problématiser ses pratiques

- Identifier ses références et ses référents au regard de son parcours

- Construire un regard critique et distancié sur ses pratiques

B- Élargir ses savoirs et savoir-faire et les organiser en ressources

- Connaître les centres de ressources, savoir identifier, analyser et exploiter des sources documentaires

- Mobiliser les outils et ressources numériques dans le cadre de ses activités

- Pratiquer une langue étrangère en association à des travaux de recherche (niveau B2)

C – Produire et formaliser une recherche

- Disposer d'outils méthodologiques et les appliquer à son domaine de recherche

- Proposer des applications et conduire des analyses de pratiques

- Exploiter un champ de savoirs ou d'expériences, pour produire des références nouvelles dans un domaine spécifique de son choix

- Mettre en forme et communiquer les résultats de sa recherche

- Conduire un exposé, produire des écrits, animer un débat

D – Assumer des missions de tutorat

- Etre en capacité d'accueillir, accompagner et évaluer un étudiant durant une mise en situation professionnelle d'enseignement, en cohérence avec le cadre établi par l'organisme de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude enseigne principalement dans les structures suivantes :

- - les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales et notamment dans les troisièmes cycles. Dans ce cadre, les cycles à vocation d'orientation professionnelle dans une discipline donnée requièrent au moins un enseignant titulaire du certificat d'aptitude.
- - les structures d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, publiques (conservatoires nationaux supérieurs, établissements supérieurs habilités ou accrédités par le ministère chargé de la culture) ou privées (centres de formation habilités à dispenser la formation au diplôme d'État de professeur de danse, écoles habilitées à délivrer la formation au diplôme national supérieur professionnel, notamment) ;
- - les autres écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

Il peut également être employé par le ou les ministère(s) en charge de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur pour dispenser dans leurs établissements des enseignements relevant de sa spécialité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut être fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique, salarié du secteur privé, travailleur indépendant ou gérant d'une entreprise.

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut accéder au cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique par voie statutaire (le CA de professeur est le diplôme requis pour l'accès au concours externe du grade).

Le professeur territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants, constituée de professeurs et/ou d'assistants territoriaux d'enseignement artistique, et/ou d'accompagnateurs, pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il peut exercer les fonctions de professeur chargé de direction d'un conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal.

Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire à exercer la fonction de directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique, notamment par voie de concours.

Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, expérience, compétences et renommée présentés.

Dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Diplôme sanctionnant des études pédagogiques et artistiques, appuyées sur une démarche de recherche personnelle, le certificat d'aptitude peut être un élément favorable au recrutement en tant que professeur associé ou invité, ou en tant que chargé d'enseignement.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Loi 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse
- articles L 362-1 à L 362-5 du code de l'éducation

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury de l'épreuve terminale de mise en situation pédagogique et de l'entretien afférent est présidé par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse ou son représentant. Outre son président, il comprend au moins :

- 1°- un enseignant appartenant au cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique de la fonction publique territoriale ;
- 2°- un professeur assurant un enseignement au sein d'un département des études chorégraphiques d'un établissement dispensant une formation à un diplôme national supérieur en danse ;
- 3°- une personnalité qualifiée en analyse du mouvement dansé ;
- 4°- une personnalité qualifiée désignée sur proposition du directeur en charge de la direction générale de la création artistique.

Les membres du jury des 1° et 2° sont choisis dans la discipline sollicitée par le candidat.

Le jury de l'épreuve terminale d'évaluation du mémoire et de l'entretien afférent est présidé par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse ou son représentant. Outre son président, il comprend au moins :

- une personnalité qualifiée dans le domaine de la recherche en danse ;
- un universitaire.

En dehors du président, aucun des membres du jury de l'évaluation terminale ne peut être intervenant dans le cadre du cursus d'enseignement conduisant au certificat d'aptitude, suivi par le candidat, au sein de cet établissement.

Les membres du jury sont nommés par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Composition identique à celle décrite dans le paragraphe "après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant"

COMPOSITION DU JURY — VAE

DISPOSITIF VAE

Le jury de validation des acquis de l'expérience du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse chargé de se prononcer sur les demandes de validation des acquis de l'expérience est présidé par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le diplôme, ou son représentant. Outre son président, il comprend au moins :

- - un maire, ou un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale, ou un élu d'une collectivité territoriale dans le ressort de laquelle se situe un conservatoire classé par l'État, ou son représentant qu'il désigne,
- - un professeur titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse dans la discipline sollicitée par le candidat,
- - une personnalité qualifiée désignée sur proposition du directeur en charge de la direction générale de la création artistique.

Les membres du jury sont nommés par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse. Des examinateurs spécialisés peuvent être désignés par le directeur de l'établissement pour participer avec les membres du jury à la validation des acquis. Ils ont voix consultative.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40004

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
CNSMD de Lyon

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27370/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	17
Parcours menés à terme	11
Taux d'achèvement	65 %
Période	07/2022 – 11/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	18
Montant total engagé	36 796 €
Coût moyen par dossier	2 044 €
Durée moyenne	900 h
Période	06/2022 – 11/2024
France compétences	91 %
France Travail	7 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.